



# Libre Pensée de la Creuse

Boîte postale n°158 – 23004 GUÉRET CEDEX  
courriel : [libre.pensee.creuse@wanadoo.fr](mailto:libre.pensee.creuse@wanadoo.fr)

## Bulletin des libres penseurs de la Creuse – décembre 2017- janvier 2018

Depuis quelques temps nous assistons à l'échelle nationale, à une offensive visant à instrumentaliser les religions à des fins politiques, en particulier par l'installation de symboles religieux dans l'espace public, au nom des soi disant « racines chrétiennes de la France ». Les victoires de la Fédération Nationale de la Libre Pensée (FNLP), lorsqu'elle a saisi les juridictions compétentes de ces questions, et le déferlement de propos haineux à son égard, ont été largement médiatisés. Voir le communiqué du 10 novembre (« *La Libre Pensée a bien mérité de la haine des cléricaux...* », sur le site : <https://www.fnlp.fr/parutions.html>).

**Le cléricisme, c'est quand la religion veut dicter sa loi au politique ; le cléricisme, c'est aussi quand des politiques veulent instrumentaliser la religion à leur profit. Dans les deux cas, c'est une atteinte à la laïcité de la République**

Parmi les hommes politiques les plus agressifs, Laurent Wauquiez, qui, sur décision du tribunal administratif, a dû retirer sa monumentale crèche catholique de l'espace public au conseil régional Rhône Alpes Auvergne, vient d'être promu à la tête d'un parti « Les Républicains », en pleine crise. Quant à Gérard Collomb, ministre de l'intérieur et des cultes, il lui a été confié comme feuille de route la création d'une instance « interconfessionnelle de dialogue et de concorde entre les autorités des principaux cultes », ce qui suppose une reconnaissance officielle de certaines religions en contradiction avec la loi de Séparation, confirmée par les déclarations officielles où s'affiche la volonté de redonner une place aux chefs des différentes Églises « dans la vie de la cité ».

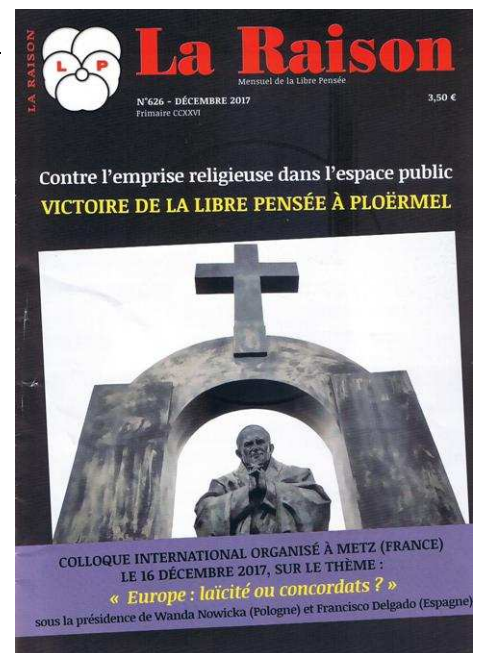
La Creuse a vu renaître en 2016 les ostensions à Guéret, qui avaient disparu depuis 1953. Le principal organisateur, dans une interview datée du 18/10/2016, publiée sur le site de la « France Catholique » fustigeait la mairie de Guéret pour ne pas avoir mis à disposition ses services techniques pour pavoiser les rues !

Dans les quotidiens locaux, des articles montrent des élus es qualité appeler ou participer à la messe voir à collaborer à des manifestations religieuses dans une pratique politique confondant cultuel et culturel. On voit aussi des sites municipaux, dédiant un espace aux informations religieuses. Tout cela pour ne donner que des exemples... Tandis que le maire de St Sulpice-le-Guérétois vient de décider de changer le portail d'entrée du cimetière en retirant la croix qui figurait sur l'ancien. (lire ci-dessous).

Dans cette situation d'offensive cléricale mais aussi de résistance, la Libre Pensée de la Creuse défendra comme toujours la liberté de conscience de tous les citoyens. Elle s'adresse aux maires pour qu'ils respectent la loi de Séparation, dans un dialogue serein, fournissant les éléments d'information nécessaires à une commune compréhension. Elle organise le samedi 27 janvier une journée à Aubusson sur le thème « La France n'a pas de racines chrétiennes » où le libre débat aura toute sa place.

En attendant nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

**Joyeux solstice d'hiver ! Bonne année 2018 pleine de victoires pour la défense de la laïcité !**



La RAISON-décembre 2017

## **Appliquer la loi de Séparation des Églises et de l'Etat de 1905, c'est défendre la liberté de conscience.**

### **A propos des emblèmes religieux sur les portails des cimetières, la LP de la Creuse salue la décision du conseil municipal de Saint-Sulpice-le- Guérétois.**

Nous ne pourrions nous exprimer mieux que ne le fait **Claude Guerrier, maire de Saint-Sulpice-le-Guérétois**, interviewé par le journal « La Montagne », après qu'il ait décidé de changer le portail d'entrée du cimetière en enlevant la croix chrétienne. Voici quelques uns de ses propos :

*« Cette démarche ne se veut pas polémique, ce n'est pas contre le catholicisme, mais le cimetière est un espace public partagé où tout le monde a accès, quelles que soient ses croyances, convictions ou absence de croyances » ; « Il faut bien distinguer ce qui est de la responsabilité publique républicaine, la neutralité du service public. Ce que prévoit la loi de 1905, c'est que tout le monde puisse vivre ensemble, que chacun puisse cohabiter » ; « Le cimetière est un espace public, la croix a forcément un sens religieux, elle n'est pas synonyme de cimetière. Aujourd'hui, si on va dans un crématorium, il n'y a pas de signe religieux, il y a des fleurs, des oiseaux, mais aucun élément avec une interprétation religieuse directe, en conformité avec la loi »*

(voir l'article du 9/12/2017 de « La Montagne » en suivant le lien :

[https://www.lamontagne.fr/saint-sulpice-le-gueretois/religion-spiritualite/politique/2017/12/09/laicite-la-croix-du-portail-de-ce-cimetiere-en-creuse-va-etre-enlevee\\_12662397.html#refresh](https://www.lamontagne.fr/saint-sulpice-le-gueretois/religion-spiritualite/politique/2017/12/09/laicite-la-croix-du-portail-de-ce-cimetiere-en-creuse-va-etre-enlevee_12662397.html#refresh)

### **Notes sur le plan juridique :**

**La loi du 14 novembre 1881** a abrogé l'article 15 du décret du 23 prairial an XII qui imposait aux communes d'affecter une partie du cimetière ou de créer un cimetière pour chaque culte.

**La loi du 5 avril 1884** a soumis le maire à une obligation de neutralité de son pouvoir de police des funérailles et des cimetières.

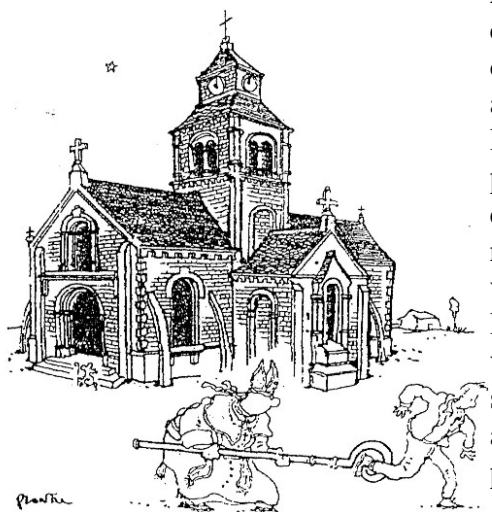
**l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905** a affirmé la neutralité des parties publiques des cimetières : *« il est interdit d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement que ce soit... »*. Au nom de quoi, tout emblème religieux apposé après 1905 sur les parties publiques, sur les grilles ou à l'entrée des cimetières est illégal. Ce qui n'interdit pas que chaque citoyen puisse mettre sur sa tombe tout emblème, religieux ou non, selon son choix, ce qui garantit sa liberté de conscience.

### **Le 11 novembre 2017, s'est tenu à Gentioux le 30ième rassemblement pacifiste.**

Une belle continuité dans le combat pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914-1918 et pour que maudites soient toutes les guerres. Se fut cette année encore un succès malgré une pluie continue. On trouvera sur le site du CLAMMG (Comité Laique des Amis du Monument aux Morts de Gentioux) le bulletin de préparation du rassemblement et les interventions faites devant l'orphelin de bronze, par les différentes organisations présentes, dont la FNLP :

<http://www.amis-monuments-gentioux-la-courtine.fr/>

## Pour aider les maires à faire respecter la loi de 1905 au nom de la liberté de conscience



Au mois de septembre dernier différentes manifestations creusoises commémoraient « la Saint Michel ». A ces occasions on nous explique que l' « archange » dont il est question, qui aurait terrassé un dragon, est le saint patron des parachutistes de l'armée française comme « Sainte Geneviève » serait la « sainte patronne » de la gendarmerie nationale. Ainsi des fonctionnaires de la République devraient se soumettre à des emblèmes religieux, déguisés en folklore et en objet culturel. Du point de vue de la laïcité cela pose déjà un sérieux problème. Mais quand les élus locaux, es qualité, se laissent embarquer dans le soutien, voir la participation à ces manifestations, ils violent purement et simplement la loi et se retrouvent coorganisateur des messes et autres bénédictions avec l'Église catholique au mépris du principe de séparation. Ainsi sur le site de la commune de St-Agnant-Prés-Crocq, on pouvait lire en septembre dernier, à la

rubrique « informations diverses / SAINT-MICHEL 2017 : *Vendredi 29 septembre 2017 la commune commémore, en partenariat avec les associations des anciens combattants et parachutistes de la Creuse, la Saint Michel. 10h15 : dépôt d'une gerbe et discours devant les monuments aux morts ; 11h00 : Messe et pèlerinage à la Chapelle Saint Michel ; Possibilité de restauration sur place.* ».

Ajoutons à cela que l'église de cette commune, trône sur un haut lieu touristique et de manifestations bel et bien culturelles et on comprend comment est entretenu le flou entre religion et République au lieu d'une séparation claire. De même, on pouvait voir comment à Evaux-Les-Bains, sur une photo de « La Montagne » du 17/10/2017, les anciens parachutistes et autres gradés, pavoisaient à l'église pour la messe avec les drapeaux de la République ! La Libre Pensée, toujours pointera ces entorses à la laïcité, s'adressera aux élus concernés pour les convaincre, de revenir à la stricte application de la loi et s'il s'avère nécessaire, dans les cas les plus graves de violation de la loi, saisira la justice avec l'aide de la commission juridique de la FNLP.

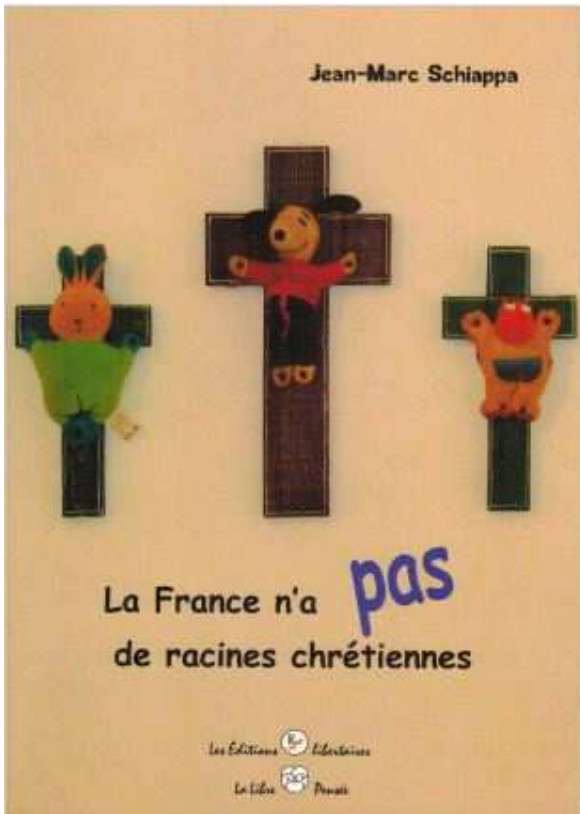
**La conférence du 17 octobre dernier à Guéret où Philippe Besson expliquait les relations historiques entre libres penseurs, révolutionnaires et la franc maçonnerie a réuni une bonne quarantaine de participants.  
Un débat et un pot fraternel ont suivi.**





**Conférence publique de la Libre Pensée à AUBUSSON  
Samedi 27 janvier 14h30, Salle de la Bourse du Travail,  
(derrière la mairie)**

**« La France n'a pas de racines chrétiennes ! »  
Avec Jean-Marc SCHIAPPA**



Dans l'actualité récente, en « réponse » aux phénomènes migratoires du moment, certains brandissent l'étendard des racines chrétiennes de la France.

Comme si cela allait de soi ! Or, cela ne va pas de soi.

Sans remonter jusqu'au Néanderthal, force est de reconnaître que la France n'existe pas depuis toujours et que si elle a des origines diverses, elle n'a pas de racines particulières. La France, comme tous les pays, se construit tous les jours au présent. Certes, il y eut des épisodes « chrétiens » mais entre les arianistes, les papistes, les protestants, les Cathares et autres Albigeois, une chatte n'y retrouverait pas ses petits.

Ce livre explique tout cela. Et il explique aussi que, depuis 1905 et la loi de Séparation des Églises et de l'État, la France est un pays laïque permettant à TOUS les croyants, comme à tous les incroyants de vivre en bonne intelligence républicaine.

**Jean Marc SCHIAPPA  
dédicacera son livre  
SAMEDI 27 JANVIER DE 10H à MIDI  
À la librairie « LA LICORNE »  
42 Grande rue à AUBUSSON**



**Bulletin d'adhésion à la Libre Pensée ou de soutien financier**

Nom, prénom : ..... Courriel : .....

J'adhère à la LP23 : nous contacter (BP n°158 – 23004 GUÉRET CEDEX ; courriel :  
[libre.pensee.creuse@wanadoo.fr](mailto:libre.pensee.creuse@wanadoo.fr)

Je soutiens :  10 € ;  20 € ;  ..... € (chèques à Libre Pensée Creuse, à l'adresse ci-dessus.)